

**ÉCOLE THÉMATIQUE
ANALYSE DES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS**

PROPOSITION DE COMMUNICATION

**DU DROIT À LA SANTÉ AU RISQUE SANITAIRE :
UNE TRANSFORMATION DU MODE DE
RÉGULATION ?**

Jean-Paul Domin

Maître de conférences en sciences économiques. CERAS-OMI-LAME,
Université de Reims Champagne-Ardenne
Faculté des sciences économiques et de gestion
57 bis, rue Pierre-Taittinger
51096 Reims cedex
Tél. : 03 26 91 87 42
Email : jp.domin@univ-reims.fr

Depuis la fin du XIX^e siècle, le concept de protection sociale s'est articulé au salaire. Le statut de salarié a permis de voir émerger des droits associés comme le droit à la retraite et le droit à la santé. La structuration du système d'assurance maladie a accompagné le développement capitaliste en tant que vecteur de reproduction de la force de travail. Aujourd'hui la flexibilisation croissante de la société favorise l'essor d'une logique du risque.

La question du risque serait devenue, selon ses partisans, un des traits distinctifs de nos sociétés. Les travaux d'Ulrich Beck (2001) sur la société du risque et d'Anthony Giddens (1994) sur la culture du risque vont dans ce sens. Le premier a tenté de théoriser les transformations récentes autour du concept de société du risque. Le second en partant du principe de culture du risque propose une réorganisation des sociétés capitalistes contemporaines qu'il qualifie de troisième voie. Le domaine de la santé n'a pas échappé à cette évolution. Les travaux les plus radicaux appréhendent la santé comme un risque à la frontière du comportement et de la génétique (Kessler, 1999 ; Ewald, Kessler, 2000). Ainsi, le risque médical résulterait-il d'une hérédité et d'un comportement individuel, il ne peut se résoudre que par une gestion individualisée des pathologies familiales s'appuyant sur le contrat d'assurance.

Ce point de vue n'est pas anodin, il annonce une transformation plus grande du mode de régulation. En effet, la structuration du système de protection sociale à la fin du XIX^e siècle s'est appuyée sur une contribution de tous (la socialisation) en vue d'une amélioration de l'ensemble de la société (Donzelot, 1994). L'évolution actuelle repose sur la désocialisation et l'émergence du contrat d'assurance. Les réformes actuelles de la protection sociale s'articulent autour du principe du risque et tendent à exclure du salaire toute une série de droits. On passerait donc progressivement d'une société du droit à une société du risque.

L'émergence d'une civilisation du risque entraîne une rupture à deux niveaux. La première porte sur le système qui reposait avant sur le droit et qui, dans cette civilisation, prend appui sur le contrat. Celui-ci est expurgé de l'ensemble de ses droits sociaux. Cette logique tend à limiter la responsabilité de l'entreprise en matière de protection sociale. D'autre part, la solidarité entre les risques, qui était un des fondements de notre système, s'efface au profit

d'une gestion individuelle. En matière d'assurance maladie, cette évolution ne va pas sans poser de problème. La transposition des principes de l'assurance automobile dans le domaine de la santé soulève des questions éthiques. La maîtrise du risque santé ne repose plus sur une structure collective, mais plutôt sur une stratégie individuelle (Castel, 2003) facilitant la résurgence de certaines formes de contrôle social.

Ce travail a pour objectif de montrer que les transformations en cours au sein du système d'assurance maladie sont à appréhender en termes de régulation. La protection sociale qui était auparavant un des vecteurs de la croissance économique devient la cause de son ralentissement. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur la société.

Bibliographie

- BECK U. [2001], *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.
- CASTEL R. [2003], *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Éditions du Seuil.
- DONZELOT J. [1994], *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, (1984), Paris, Points Seuil.
- EWALD F., KESSLER D. [2000], « Les noces du risque et de la politique », *Le Débat*, n° 109, p. 55-72.
- GIDDENS A. [1994], *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- KESSLER D. [1999], « L'avenir de la protection sociale », *Commentaire*, volume XXII, n° 87, p. 619-632.